



DECISION N° 2026-33

**Portant approbation du MAPA 2026-10 FOURNITURE ET POSE D'UNE ENSEIGNE SUR LA FACADE DU
CENTRE DE TRI DU SITTOMAT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 à L 5211-9 et L 5211-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, son article L 2131-2 relatif à la transmission des actes au contrôle de légalité,

Vu la délibération N°1970 du Comité Syndical du 20 mai 2026 procédant à l'élection du Président du SITTOMAT,

Vu la délibération N°1977 du Comité Syndical du 20 mai 2026 autorisant la délégation de pouvoir accordée au Président du SITTOMAT,

Vu l'arrêté RL 699 du 20 mai 2026, portant délégation de fonction et signature à Monsieur Ange MUSSO, Vice-Président du SITTOMAT, en matière des finances, budgets, achats, marchés publics et de contentieux,

Considérant que le présent marché a pour objet la fourniture et la pose d'une enseigne publicitaire non lumineuse sur la façade du centre de tri du SITTOMAT, 1211 avenue Lavallée à La Farlède (83210).

Considérant qu'une procédure adaptée MAPA2026-10 (3 devis) a été lancée.

Considérant l'analyse des offres produite par les services du SITTOMAT qui conduit à retenir la proposition de la société IPSIGN,

Le Vice-Président du SITTOMAT en charge des Finances, budgets, achats, marchés publics et contentieux,

DECIDE

- d'approuver la conclusion du marché de fourniture et pose d'une enseigne sur la façade du centre de tri du SITTOMAT avec la société IPSIGN, pour un montant de 12 400 € HT,

- de signer et notifier ce marché à la société retenue,

- de rendre compte de cette décision au Comité Syndical au cours de sa prochaine séance.

Fait à Toulon, le 07/08/2026

Le Vice-Président
en charge en charge des finances, budgets, achats, marchés publics et contentieux

Ange MUSSO



La présente décision sera

- Transmise à Monsieur le Préfet
- Reproduite sur le registre ouvert à cet effet
- Affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- Communiquée sous forme de donner acte du Comité Syndical lors de sa prochaine séance